

Un homme «opposé à la 5G» écroué après avoir incendié des relais téléphoniques

Plusieurs antennes-relais ont été incendiées ces derniers mois, notamment dans le Jura.

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 4 heures, mis à jour il y a 4 heures

Un homme de 31 ans, anarchiste et anticapitaliste «*opposé au développement de la 5G*», a été mis en examen et incarcéré après avoir avoué l'incendie en avril de relais téléphoniques dans le Jura, a appris l'AFP jeudi 24 septembre de source judiciaire à Nancy.

Le trentenaire, interpellé mardi, a également été mis en examen pour la tentative de destruction en mars, selon le même mode opératoire, d'un relais situé à Besançon, a précisé la Jirs (Juridiction interrégionale spécialisée) dans un communiqué. «*Durant sa garde-à-vue, l'homme qui se dit opposé au développement de la technologie 5G, a reconnu l'incendie des relais du Mont Poupet, se déclarant satisfait d'être parvenu à porter un coup au développement de cette nouvelle technologie*», a indiqué la juridiction.

Les faits remontent au 10 avril lorsque deux relais téléphoniques, situés sur le Mont Poupet, sur la commune de Saint-Thiebaud (Jura) avaient été incendiés. Il en avait résulté d'importants dommages matériels et de fortes perturbations pour les usagers durant plusieurs jours.

Cette action faisait suite à la destruction, sur un mode similaire, d'un premier relais sur le Fort de Brégille, à Besançon, le 27 mars.

«Anarchiste et anticapitaliste»

L'homme *«se décrit comme anarchiste et anticapitaliste»*, selon la Jirs. *«Il reconnaît avoir participé à des rassemblements de +Black Blocs+ et a déjà été condamné à plusieurs reprises pour des dégradations commises lors de manifestations»*, a-t-elle poursuivi.

En outre, lors de la perquisition de son domicile, les enquêteurs de la gendarmerie ont saisi des livrets et des tracts anarchistes incitant, en particulier, à la destruction des relais téléphoniques.

Une information judiciaire avait été ouverte à la Juridiction interrégionale spécialisée de Nancy, qui avait confiée l'enquête à la section de recherches (SR) de la gendarmerie de Besançon, en co-saisine avec la Direction interrégionale de police judiciaire (DIPJ) de Dijon.